

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 05 JUILLET 2012**

Délibération  
n° 2012.07.137

Exercice 2012 :  
décision modification  
n°3

**LE CINQ JUILLET DEUX MILLE DOUZE à 18h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 juin 2012**

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude BEAUCHAUD

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Patrick VAUD

**Ont donné pouvoir** :

Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Joël LACHAUD à Dominique LASNIER, Dominique THUILLIER à Janine GUINANDIE

**Excusé(s) représenté(s)** :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Gilles VIGIER par Monique DALLAIS

**Excusé(s)** :

Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Redwan LOUHMADI, Cyrille NICOLAS, Frédéric SARDIN



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 JUILLET 2012**

**DELIBERATION  
N° 2012.07.137**

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

**EXERCICE 2012 : DECISION MODIFICATION N°3**

Je sou mets à votre approbation la décision modificative n°3 qui prend en compte les modifications décrites ci-après sur le budget principal.

Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de la présente décision.

**BUDGET PRINCIPAL**

Direction de l'Aménagement et du Développement Durable (DAMDD)

En vue de mettre en œuvre son dispositif d'aide à l'accession à la propriété dans l'ancien à rénover et d'accompagner financièrement les primo-accédants retenus dans ce cadre, le GrandAngoulême souhaite confier la gestion d'un fonds d'avances au Pact-Tarim. Ce fonds d'avance est remboursable.

Aussi, Il est proposé de prélever sur les crédits de paiement globalisés de l'autorisation de programme n°17 « accession à la propriété », 50 000 € afin de les transférer sur la chapitre *27 autres immobilisations financières*.

Par ailleurs, il convient prélever 5 000 € sur les crédits globalisés de l'opération n°2011-06 « autopartage », afin de les transférer sur la chapitre 26 *participations et créances sur titre de participations* suite à la délibération 2012.06.126 portant sur la prise de participation du GrandAngoulême à la Société Publique Locale (SPL) « Poitou-Charentes autopartage » à hauteur de 5 actions à 1 000 € chacune.

Enfin, il est proposé de transférer 71 760 € de crédits de paiement de l'autorisation de programme n° 6 « Opérations de renouvellement urbain » sur le chapitre 20 *immobilisations incorporelles* au titre d'une étude portant sur le lancement d'un diagnostic social urbain sur le quartier de Bel Air Grand Font classé en Zone Urbaine Sensible (ZUS). Cette étude pourrait constituer la base d'un dossier qui serait soumis au financement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine dans le cadre d'un 2<sup>ème</sup> volet du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU2).

Direction développement économique du 14 juin 2012

La commission développement économique a proposé de verser une subvention de fonctionnement de 3 000 € au club d'aviron pour l'emploi d'un saisonnier à mi-temps en juillet et en août pour l'accueil des plaisanciers sur le port l' Houmeau.

Il convient de prélever cette somme sur la provision des subventions à répartir destinées au tourisme.

## **BUDGET ANNEXE SALLE DE SPECTACLES LA NEF**

Consécutivement au changement de statut (Régie au lieu de DSP) et afin d'assurer la continuité de la gestion des paies des agents de la NEF, il y a lieu de racheter les licences d'utilisation du logiciel « sPAIEctacle » auprès de la société GHS et de reprendre un contrat de maintenance et d'assistance.

Il convient donc de transférer 2 000 € du chapitre 21 au chapitre 20.

Le tableau ci-après récapitule ces ajustements :

Chapitre	Article	Fonction	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						
65	6574	95		Provision pour subventions à répartir	-3 000 €	
65	6574	95		Club aviron	3 000 €	
				<b>Total chapitre 65</b>	<b>0 €</b>	
				<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Chapitre	Article	Fonction	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						
200703	2041412	70	R	Subvention d'équipement - bâtiments et installations	-71 760 €	
				<b>Total 200703 AP 6 - ORU/HABITAT-ORU</b>	<b>-71 760 €</b>	
201201	2041412	70	R	Subvention d'équipement - bâtiments et installations	-50 000 €	
				<b>Total 201201 AP 17 - accession à la propriété</b>	<b>-50 000 €</b>	
201106	2314	815	R	Travaux autopartage	-5 000 €	
				<b>Total opération Autopartage 2011-06</b>	<b>-5 000 €</b>	
20	2031	70	R	Etude quartier de Bel Air Grand Font	71 760 €	
				<b>Total chapitre 20</b>	<b>71 760 €</b>	
26	2611	815	R	Participation financière SPL Poitou-Charentes autopartage	5 000 €	
				<b>Total chapitre 26</b>	<b>5 000 €</b>	
27	274	70	R	prêts et avances (Pact-Tarim)	50 000 €	
				<b>Total chapitre 27</b>	<b>50 000 €</b>	
				<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0 €</b>	

**BUDGET ANNEXE SALLE DE SPECTACLES LA NEF**

Chapitre	Article	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
20	2051	R	Concessions et droits assimilés	2 000 €	
			<b>Total chapitre 20</b>	<b>2 000 €</b>	
21	2153	R	Installation à caractère spécifique	-2 000 €	
			<b>Total chapitre 21</b>	<b>-2 000 €</b>	
			<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0 €</b>	

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 19 juin 2012,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la décision modificative n°3 de l'exercice 2012.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<b>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</b>  <b>11 juillet 2012</b>	<b>Affiché le :</b>  <b>11 juillet 2012</b>